

dans la baie Georgienne, jusqu'à la rive sud-est du lac Nipissing et un octroi pour aider à l'extension des lignes existantes et projetées d'Ontario à Québec.

« Nous nous proposons de faciliter la construction d'un embranchement de Fort Garry à Pembina, ce qui est déjà pourvu par la chambre, bien que nous ne puissions pas espérer de le voir fini au mois de décembre prochain, époque fixée par le dernier gouvernement pour son parachèvement.

« Nous nous efforcerons de rendre ces grands travaux utiles à la promotion de l'immigration sur une grande échelle, ainsi qu'à la colonisation et au développement de ces fertiles territoires sur lesquels sont fondées en grande partie nos espérances touchant l'avenir du Canada.

« La manière convenable d'agir à l'égard de l'insolvabilité a longtemps été un problème en d'autres pays que le nôtre. Notre loi actuelle sur l'insolvabilité cause beaucoup de mécontentement. Le gouvernement s'efforcera de passer une mesure qui, tout en laissant aux créanciers l'avantage d'obtenir une distribution sommaire et juste des biens de leurs débiteurs insolubles, sera de nature à décourager les actes inconsidérés, à rendre plus difficile la commission et plus facile le châtiment de la fraude, de simplifier le fonctionnement et de diminuer la dépense nécessaire pour régler les affaires de faillite.

« Le temps paraît aujourd'hui arrivé où la réunion des différentes provinces pourra être avancée par la création d'une Cour générale d'Appel pour la Puissance, et l'attention du gouvernement sera attirée sur ce point.

« Les travaux pour l'amélioration du système des canaux du pays seront poursuivis avec vigueur et l'on fera tous les efforts possibles pour attirer dans les canaux canadiens le trafic de l'Ouest et pour profiter des vastes intérêts maritimes de la Puissance, en employant d'une manière judicieuse les sommes consacrées aux améliorations publiques.

« Le système de la milice demande une révision et le gouvernement y donnera une attention sérieuse et immédiate dans le but d'en augmenter l'efficacité..... »

En résumé, si nous débarrassons l'adresse de l'Hon. M. McKenzie, de ses ornements plus ou moins convenables et de ses accusations plus ou moins justifiables contre le ministère précédent, nous voyons que le cabinet actuel se propose :

- 1o. De relever la moralité publique et de bien conduire les affaires du pays.
- 2o. De faire des lois qui amèneront la fin des jalousies de provinces et des préjugés locaux.
- 3o. De diminuer la qualification des électeurs, d'abolir complètement celle des candidats pour la Chambre des Communes et d'établir le vote au scrutin secret.
- 4o. D'établir des moyens de communication avec la Colombie Anglaise. D'après le projet du gouvernement, les communications se feront en partie par eau, en partie par chemins de fer construits tantôt sur le territoire canadien, tantôt sur celui des Etats-Unis.
- 5o. De promouvoir les intérêts de l'immigration et de la colonisation.
- 6o. De présenter une bonne loi de banqueroute.
- 7o. D'établir une Cour d'Appel pour toute la Puissance du Canada.
- 8o. De continuer l'amélioration des canaux commencée par son prédécesseur.
- 9o. De réorganiser le système de milice aujourd'hui en force dans la Puissance.

Les électeurs de la Province de Québec seront certainement surpris de ne pas voir figurer dans ce programme l'im-

portante question des écoles du Nouveau-Brunswick, et celle non moins importante de Manitoba, avec lesquelles les hommes aujourd'hui au pouvoir ont fait tant de bruit.

— Dans la Législature locale, l'Hon. M. Robertson a fait son exposé financier le 13 du courant.

Pendant la dernière année fiscale, les recettes se sont élevées à \$1,999,942 57, de laquelle somme il est nécessaire de déduire quelques items qui ne doivent pas être comptés comme des revenus. Cependant, même en faisant cette déduction, le total des recettes dépasse de \$125,000, l'évaluation qui en avait été faite pendant la dernière session.

D'un autre côté, les dépenses ont également été plus fortes que l'évaluation; ainsi, évaluées à \$1,669,481, elles se sont élevées à \$1,731,750 78.

La balance en caisse au premier juillet dernier était de \$948 601 45.

En face de l'état florissant de notre fortune publique, le gouvernement se propose d'aider efficacement la construction des chemins de fer. Dans ce but, les différentes voies ferrées ont été divisées en trois classes.

La première comprend le chemin de fer de la Rive Nord et celui de Colonisation du Nord de Montréal, formant une ligne continue depuis Québec jusqu'à Aylmer. Cette classe reçoit un octroi de \$2,000,000 plus une étendue de terrain, portant le nom de b'oe A, évaluée à \$1,800,000. L'octroi en argent et en terre sera divisé entre les deux compagnies en proportion de la longueur du chemin exécuté par chacune d'elle.

La seconde classe comprend les chemins du Sud-Est de Lévis et Kennébec, de Sherbrooke et Kennébec, de Richelieu, de Drummond et Arthabaska, de Phillipsburg, de Waterloo et Magog, de Missisquoi et la Rivière-Noire, de la Frontière de Québec, des Laurentides et l'embranchement de Saint-Jérôme, formant une longueur totale de 620 milles. Une somme de \$2,500 par mille est octroyée aux chemins de cette classe.

La troisième classe comprend les chemins de la Rivière-du-Loup et Woodstock, de Québec et Lac St. Jean, d'Aylmer et la Rivière Creuse, de la Baie des Chaleurs. Toutes ces compagnies ont des octrois en terre; mais elles sont libres d'y renoncer et alors le gouvernement leur accordera un octroi de \$2,500 par mille comme à la classe précédente.

Pour avoir droit à ces octrois, les compagnies devront se mettre à l'œuvre de bonne foi dans l'espace d'une année.

Si toutes les subventions qui viennent d'être mentionnées étaient payées, elles formeraient un total de \$5,280,000. Mais l'hon. M. Robertson ne croit pas que la somme à payer dépasse \$4,000,000

La séance du 14 n'a duré qu'environ deux heures et demie. Elle a été presque complètement remplie par la présentation des projets de loi d'intérêt privé.

Le seul bill qui ait provoqué quelque discussion sérieux est celui de M. Pelletier de Bellechasse demandant de détacher une partie du comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et l'annexer au district de Québec.

M. Verreault de l'Islet s'opposa fortement à l'adoption de ce bill. Il démontra que les changements demandés seraient la cause de nombreux embarras et de dépenses considérables pour tous les justiciables de l'Islet et Montmagny, lesquels ont dû compter sur la permanence de nos institutions judiciaires actuelles. D'ailleurs, ce serait un mauvais exemple si l'on devait changer ces institutions suivant les caprices du moment.

Puis un amendement de l'Hon. M. Ouimet renvoyant la